

Fixation des tarifs de location du Théâtre, des salons d'exposition et de leurs annexes ainsi que de la salle du Conseil et des mariages – saison 2026-2027

1. LOCATION DU THEÂTRE ET SON HALL

Tarifs applicables aux associations de la Ville, les collèges et les lycées de la Ville, les institutions (inspection académique, police, pompiers).	
Occupation de la salle pour l'installation et les répétitions	75 € par heure
Occupation de la salle pour une représentation (depuis l'ouverture des loges les jours du spectacle jusqu'au départ du théâtre)	150 € par heure.
Prestation de l'agent de sécurité et l'agent SSIAP	à rembourser par l'occupant sur facture.
Tarifs applicables à la KAB-MJC, les associations à but caritatif (telles que Inner-Wheel, le Rotary Club, Symphonie, Burkina Solidarité)	
Forfait d'occupation de la salle de 8h incluant les heures d'installation, de répétition et de représentation pour un spectacle	300 €
Occupation au-delà du forfait pour l'installation et les répétitions	75 € par heure
Occupation au-delà du forfait pour une représentation	150 € par heure
Prestation de l'agent de sécurité et l'agent SSIAP	à rembourser par l'occupant sur facture
Tarifs applicables au Carré des Arts et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc	
Gratuit	
Tarifs applicables aux écoles primaires de la Ville	
Forfait d'occupation de la salle de 8h incluant les heures d'installation, de répétition et de représentation pour un spectacle	Gratuit
Occupation au-delà du forfait pour l'installation et les répétitions	75 € par heure
Occupation au-delà du forfait pour une représentation	150 € par heure.
Prestation de l'agent de sécurité et l'agent SSIAP	à rembourser par l'occupant sur facture.
Les établissements scolaires hors commune et les associations hors commune	
Occupation de la salle pour l'installation et les répétitions	120 € par heure
Occupation de la salle pour une représentation (depuis l'ouverture des loges les jours du spectacle jusqu'au départ du théâtre)	240 € par heure
Prestation de l'agent de sécurité et l'agent SSIAP	à rembourser par l'occupant sur facture.
Tarifs applicables aux entreprises de la Ville	
Occupation de la salle pour l'installation et les répétitions ou mise en place	250 € par heure
Occupation de la salle pour une représentation, conférence ou colloque (depuis l'ouverture des	500 € par heure

loges les jours du spectacle jusqu'au départ du théâtre)	
Prestation de l'agent de sécurité et l'agent SSIAP	à rembourser par l'occupant sur facture.
Tarifs applicables aux entreprises hors commune	
Occupation de la salle pour l'installation et les répétitions ou mise en place	300 € par heure
Occupation de la salle pour une représentation, conférence ou colloque (depuis l'ouverture des loges les jours du spectacle jusqu'au départ du théâtre)	600 € par heure
Prestation de l'agent de sécurité et l'agent SSIAP	à rembourser par l'occupant sur facture.

2. LOCATION DES SALONS D'EXPOSITION

Mise à disposition de l'ensemble des locaux pour une exposition	
9 jours :	1500 €
Jour supplémentaire	150 €
Mise à disposition de l'ensemble des locaux pour un séminaire ou un colloque	
Demandeur cellois	300 € par heure d'occupation
Demandeur hors La Celle-Saint-Cloud	400 € par heure d'occupation

3. LOCATION DU BAR DES SALONS D'EXPOSITION

Mise à disposition du bar des salons d'exposition	
Demandeur cellois	100 € par heure d'occupation
Demandeur hors La Celle-Saint-Cloud	150 € par heure d'occupation

4. LOCATION DE LA SALLE DES MARIAGES, SALLE DU CONSEIL ET LE HALL DU THEATRE

Mise à disposition de l'ensemble de ces espaces pour un séminaire ou un colloque	
Entreprise celloise	500 € par heure d'occupation
Entreprise hors la Celle-Saint-Cloud	600 € par heure d'occupation